



**Mairie d'Aureville  
Le Village  
31 320 AUREVILLE**

***Téléphone:* 05 61 76 30 29**

***Fax:* 05 61 76 41 36**

***Email:* [mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr)**

# **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AUREVILLE**

**Mercredi 09 janvier 2013**

## Table des matières

### Sujets avec débats

Décision modificative budgétaire n°7

PLH – Conventions de contractualisation communes/Sicoval

Hangar

Atelier municipal

Terrain « Lagravère »

SSTOM - Modification des statuts - Adhésion au SYNDICAT MIXTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL-LAFAGE de 5 nouvelles communes

Remboursement de frais

Plantations le long du cheminement piétonnier – RD68

Plan Local d'Urbanisme – Délibération arrêtant le projet de la deuxième modification du PLU.

### Sujets sans débat

Vie communale

Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales

Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations

Ecole – Petite enfance

CCAS – Actions Sociales

Communication

### Vie intercommunale

Questions diverses

## Réunion du Conseil Municipal du 09 janvier 2013 CM 2013-01

**Ouverture de séance** : 19 heures 30.

**Présents :**

**Mesdames :**

1. MANENT Corinne
2. GROENEN Karine
3. GUTH Dominique
4. CLASTRES Emmanuelle
5. TORRENT Marie Jo

**Messieurs :**

6. ESPIC Xavier
7. RIOCROS Jean-Pierre
8. SALEIL Georges
9. MOUMIN Jean-Marc
10. TARROUX Francis

**Absents excusés :**

**Mesdames, Messieurs :**

1. GIROT Ronan
2. COMETTI Edwige
3. CAMUS GABRIEL
4. CALLES Colette

**Ordre du jour :**

**Approbation du compte rendu du 26 novembre 2012.**

**Sujets avec débats :**

- **Décision Modificative Budgétaire**
- **Présentation de la convention du PLH**
- **Avancée du dossier du hangar**
- **Dossier atelier municipal**
- **SSTOM**
- **Remboursement de frais notariés**
- **Plantations RD 68**

**Sujets sans débat :**

**Compte rendu des activités communales**

**Compte rendu des activités intercommunales**

**Questions diverses**

**Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 09 janvier 2013 à 19h30.**

**Membres en exercice : 14 / Présents : 10 / Pouvoir : 0 / Votants : 10.**

**Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.**

**Madame MANENT Corinne a été désignée secrétaire de séance.**

## Sujets avec débats

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°7**

#### **CM 2013/01 - 01/01**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de voter une décision modificative budgétaire afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement et de régulariser les écritures liées au versement à la commune de Clermont le Fort de leur part de subvention relative aux travaux du cheminement piétonnier.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve la proposition suivante.

<b>Article/Chap.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Proposé/Voté</b>
6231/011	Annonces et insertions	FD 887.41 €
6411/012	Personnel titulaire	FD 1 791.06 €
6574/65	Subventions aux associations	FD -1 791.06 €
678/67	Autres charges exception.	FD 887.41 €

### **PLH – CONVENTIONS DE CONTRACTUALISATION COMMUNES/SICOVAL**

#### **CM 2013/01 - 02/02**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2012-07-16 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 2 juillet 2012 ayant pour objet l'approbation des conventions de contractualisation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat du Sicoval constitue le socle commun des politiques d'accueil de population. Cependant, sa mise en œuvre dépend largement des initiatives de chaque commune. Dans le cadre du PLH 2004-2009, le partage d'expériences et le travail d'information ont permis une appropriation de la problématique habitat par les élus du territoire. Cela s'est traduit, en 2007, par l'adoption des objectifs mutualisés de production de logements par la quasi totalité des communes.

Avec le PLH 2010-2015, une seconde étape doit s'amorcer sur la base d'une contractualisation entre les communes et le Sicoval avec une adhésion volontaire des communes. Il s'agit d'établir une convention par commune pour les six communes de la Ville Intense nord et par groupes pour les 30 autres communes. L'enjeu est d'atteindre les objectifs inscrits dans le PLH et notamment la production de 6 000 logements dont 50% de logements aidés. Cette politique se traduit par l'engagement réciproque des communes et du Sicoval sur les moyens à mobiliser et les actions à mettre en œuvre en matière d'habitat.

Monsieur le Maire expose que les conventions établies sur la durée du PLH, font apparaître d'une part les engagements des communes et d'autre part ceux du Sicoval pour permettre la réalisation des objectifs inscrits dans le PLH.

Ces conventions prennent appui sur le diagnostic foncier mis à jour en 2010, lequel recense les fonciers à vocation habitat à court, moyen et long terme. Ce diagnostic a été établi en corrélation avec les pixels inscrits au SCOT et en lien avec les capacités d'eau potable et d'assainissement.

Ces conventions viennent notamment définir :

Pour les communes :

- les objectifs de production de logements
- les objectifs de production de logements aidés (locatif social et très social, accession à prix abordable)
- la production de logements spécifiques
- les fonciers stratégiques voués à l'habitat à court, moyen et long terme
- les densités
- les secteurs de renouvellement urbain

Pour le Sicoval :

- les acquisitions foncières à réaliser en vue de l'aménagement de zones d'habitat
- la maîtrise d'œuvre des zones d'aménagement à vocation habitat d'intérêt communautaire
- les projets de développement des réseaux d'eau et d'assainissement
- la mise à disposition des crédits aides à la pierre pour la réalisation de logements sociaux
- la mise à disposition d'un urbaniste référent
- l'appui technique afin de maîtriser à la fois les volets architecturaux et environnementaux et la mixité sociale sur des fonciers aménagés par des opérateurs privés

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2012-07-16 du 2 juillet 2012 approuvant les conventions de contractualisation ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver la convention de contractualisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

### **HANGAR**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le compromis de vente pour le hangar a été signé pour 4500 m<sup>2</sup> de terrain avec le bâtiment.

Pour éviter une servitude de passage devant le hangar, monsieur le Maire propose que la commune aménage un cheminement empierré permettant aux conjoints Lafforgue d'accéder, à partir du Clos Bichard, à leur parcelle située à l'arrière du château.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est en cours de constitution.

Des travaux urgents de conservation et de sécurité seront réalisés dès que l'acquisition sera terminée.

### **ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente le projet de construction tel que proposé par l'architecte.

Le projet soulève plusieurs réflexions, notamment concernant le prix et la surface qui semble plus importante que l'esquisse précédente. Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail pour revoir ces plans et mettre en forme toutes les propositions émises par les conseillers municipaux. Messieurs TARROUX, MOUMIN et ESPIC se réuniront le 17 janvier à 19 heures,

Le projet sera soumis à la commission « Urbanisation » le mercredi 23 janvier à 18h30.

### **TERRAIN « LAGRAVERE »**

Dans le cadre de la révision simplifiée du PLU qui permettra entre autre d'ouvrir à l'urbanisation le terrain « Lagravère », un projet d'aménagement doit être rédigé. Des réunions de travail seront organisées.

### **SSTOM - MODIFICATION DES STATUTS - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL-LAFAGE DE 5 NOUVELLES COMMUNES**

#### **CM 2013/01 - 03/03**

Les évolutions récentes de l'intercommunalité et les préconisations du futur Schéma Départemental de coopération Intercommunale de la Haute-Garonne ont entraîné le retrait d'un certain nombre de communes des syndicats primaires membres du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage. Par voie de conséquence, du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage lui-même.

Conformément à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'ensemble des communes demeurent responsables et solidaires dans la gestion de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

Il convient donc que ces communes puissent continuer à être membres du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

Ainsi, il est proposé l'adhésion au Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage, les 5 communes suivantes :

- **BONREPOS-RIQUET**
- **GAURE**
- **LAVALETTE**
- **SAINT-MARCEL PAULEL,**
- **SAINT-PIERRE**

Par délibération du 5 décembre 2012, le Comité syndical du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage a initié la modification de ses statuts avec la recomposition du périmètre du syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de DREMIL-LAFAGE (et ultérieurement en syndicat de communes), la représentation des membres avec l'adhésion directe au Syndicat mixte des Communes.

Il convient désormais que l'ensemble des Communes et Syndicats de Communes actuellement membres du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage se prononce sur les modifications statutaires et l'adhésion directe au Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage des communes énumérées ci-dessus.

Les communes susvisées devant se prononcer sur leur adhésion.

Ces adhésions et ces statuts modifiés ne prendront effet qu'à compter de la date de l'arrêté du Préfet prononçant l'adhésion définitive de ces communes.

En conséquence, Monsieur le Président demande au Comité d'approuver les statuts modifiés comme annexés et de se prononcer sur l'admission des communes susvisées, au Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

Le Conseil Syndical,

Vu les dispositions des articles L 5211-18 et L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de statuts du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de DREMIL-LAFAGE approuvés par ses membres;

Entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

**Décide :**

**Article 1**

Approuve les modifications statutaires du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage et dont les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

**Article 2**

Accepte l'adhésion au Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage les communes suivantes :

- **BONREPOS-RIQUET**
- **GAURE**
- **LAVALETTE**
- **SAINT-MARCEL PAULEL,**
- **SAINT-PIERRE**

Les communes susvisées devant se prononcer sur leur adhésion.

Ces adhésions et ces statuts modifiés ne prendront effet qu'à compter de la date de l'arrêté du Préfet prononçant l'adhésion définitive de ces communes.

**Article 3**

Demande à Monsieur le Préfet d'arrêter la recomposition du périmètre du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage par adjonction des communes précitées ainsi que les modifications des statuts afférentes.

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la modification statutaire du STTOM induite par l'intégration des 5 nouvelles communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

## REMBOURSEMENT DE FRAIS

### CM 2013/01 - 04/04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait l'avance du paiement de la provision sur frais notariés en vue de l'acquisition du hangar à l'entrée du village.

Il demande le remboursement de ces frais, acquittés par chèque bancaire, pour un montant de 300.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## PLANTATIONS LE LONG DU CHEMINEMENT PIETONNIER – RD68

Afin de protéger le cheminement piétonnier du stationnement des véhicules qui le détériorent, il a été décidé de réaliser des plantations le long de ce dernier.

L'Association « Arbres et Paysages d'Autan » a été contactée, elle propose des plans au prix de 1.20 € le mètre linéaire. Le coût sera partagé avec la commune de Clermont le Fort. Les plans seront commandés fin mars et l'Association se chargera, avec l'aide de bénévoles Aureillois et Clermontois, des plantations.

Les plantations le long de la deuxième tranche du piétonnier seront réalisées l'année prochaine.

## PLAN LOCAL D'URBANISME – DELIBERATION ARRETANT LE PROJET DE LA DEUXIEME MODIFICATION DU PLU.

### CM 2013/01 - 05/05

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 8 mars 2007, le Conseil Municipal d'Aureville a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans sa séance du 21 août 2009, le Conseil Municipal a approuvé la révision simplifiée et la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu les délibérations du conseil municipal, en date du :

- 02 octobre 2012 concernant le lancement de la procédure de la deuxième modification du PLU et l'ouverture de la concertation au public,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa modification.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- o D'arrêter le projet de la deuxième modification du PLU de la commune d'Aureville tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération et le projet de la deuxième modification du PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet de la Haute-Garonne, ainsi que :

- Aux présidents du Conseil Général et Régional
- Au président de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- Au président du SMEAT
- Au président de TISSEO - SMTC
- Au président du SICOVAL

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2I du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif de projet de la deuxième modification, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public pour concertation pour une durée de 1 mois (du 01 au 31 mars 2013).

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

## Sujets sans débat

### VIE COMMUNALE

#### **Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales**

La commission se réunira le mercredi 23 janvier à 18h30.

#### **Isolation du grenier**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'isoler le grenier situé au dessus de la salle des fêtes afin de pouvoir y entreposer du matériel dans de bonnes conditions.

Il propose « un chantier » le samedi 2 février 2013, à 9 heures.

#### **Commission Ecoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations**

#### **Ecole – Petite enfance**

##### **SIEMCA**

La Présidente du SIEMCA propose une réunion des 3 communes (Goyrans, Aureville et Clermont le Fort), des instituteurs et des parents d'élèves afin de préparer l'organisation de la semaine de 9 demies journées.

##### **JEUNES**

Les « Jeunes » ont partagé la galette des rois... il y a eu un Roi et une Reine...

Des projets 2013 :

- Nettoyage de la commune avec concours et animation
- Aménagement du Rond point RD35/RD24 (esquisses en cours)

##### **SPORT – BASC**

Plusieurs activités en salle sont organisées jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

##### **ASSOCIATIONS**

#### **Assemblée Générale de l'Amicale des Boulistes d'Aureville**

Elle s'est tenue le 8 décembre 2012. Tous les adhérents y participaient, 18 membres. Plusieurs manifestations organisées au niveau local et même national ????? Belle dynamique.

#### **Foyer Rural – Section I arribarem**

La « Sicovale » course à pied et en relais, se déroulera le 31 mars 2013, le WE de Pâques.

##### **CCAS – Actions Sociales**

Tournée des Aînés

Toujours aussi bien reçu... sauf pour de rares cas !

Des achats pour les associations caritatives ont été réalisés (Resto du Cœur et Secours Populaire)

#### **Communication**

Rappel : vœux du Maire le dimanche 13 janvier 2013, rendez-vous à 9 heures pour le « tartinage ».

## Vie intercommunale

##### **SICOVAL**

#### **Conseil de Communauté de février 2013**

Les tarifs de collecte des ordures ménagères augmenteront de 3 %, celui de la collecte de verre en porte à porte de 4.5%

La collecte incitative

Présentation du nouveau logo

##### **Travaux**

Projet de budget

**Environnement**

Rétrospective 2012 et ... apéro !

**Bassins de vie**

Les groupes de travail ont été constitués, la prochaine réunion plénière du Comité se déroulera à Issus le 24 janvier 2013.

**SIVOS**

La prochaine réunion clôturera définitivement le budget par le vote du Compte Administratif.

**SDEHG**

Prochaine réunion le 12 février 2013 à Cornebarieu.

**SIVURS – Augmentation du prix du repas****CM 2013/01 - 06/06**

Augmentation du prix du repas de 3 %, (3.39 € repas primaire, 3.29 € repas maternelle avec le transport)

Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la fourniture des repas est assurée par le **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Restauration Scolaire (SIVURS)**.

Vu l'augmentation du tarif des repas du SIVURS décidée par le Comité Syndical par délibération en date du ....., Monsieur le Maire propose d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 les nouveaux tarifs de 3.39 € pour le repas des primaires et 3.29 € pour le repas des maternelle et de maintenir à 0.20 € le coût du transport, soit une hausse de 3 % du prix du repas, identique à celle appliquée par le Syndicat.

Monsieur le Maire propose de continuer à prendre en charge le prix du transport, soit 0.20 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions.

**Nouveau prix du repas**

**3.19 (repas primaires) + 0,20 (transport) = 3,39 €.**

**3.09 (repas maternelle) + 0,20 (transport) = 3,29 €.**

Approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**QUESTIONS DIVERSES****Problèmes au Point Tri**

Francis TARROUX soulève le problème récurrent du Point Tri, encombré et des containers souvent pleins.

Il semble difficile d'ajouter des containers faute de place. Le déplacement du Point Tri peut être envisagé, mais il convient de définir un lieu non dissimulé au regard pour ne pas créer un « dépotoir ». Dans un premier temps il est décidé de demander le vidage des containers avant qu'ils ne soient totalement pleins.

**La farandole des Voeux**

- Conseil Général : Vendredi 11 janvier 2013 à 11h30.
- Mairie de Lacroix-Falgarde : vendredi 11 janvier 2013 à 18 heures
- Mairie de Goyrans : Vendredi 11 janvier 2013 à 19 heures

**INSSE**

L'INSEE nous a communiqué notre population « officielle », soit 750 habitants qui correspondent au recensement de 2009 (base de calcul pour les dotations et les participations). Au dernier recensement de 2012 nous étions 780 Aureilloises et Aureillois.

**Bon anniversaire**

Bon anniversaire à Jean-Marc et Francis et Merci à Mijo et Domi !!!

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le **lundi 28 janvier 2013**, à 19h30

Re :

**Bonne Année à tous !!!**